

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_108

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET
INSTAURATION DE LA
GRATUITÉ POUR LES
VISITES DU MÉMORIAL
JEAN MOULIN

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme
CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO,
Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme
BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M.
MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER,
M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL,
Mme BLACHERE
Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme
HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M.
COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à
Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20191217-D2019-108-DE

Rapport de : Jean-Paul ROULE

La maison du Docteur Dugoujon a été le théâtre d'un des événements les plus marquants de la Seconde Guerre Mondiale : l'arrestation, le 21 juin 1943, de Jean Moulin, représentant du Général De Gaulle, et de sept responsables de mouvements de Résistance de la zone sud. Restaurée par le Conseil Général du Rhône, la maison est devenue le Mémorial Jean Moulin et a ouvert au public en 2010.

Propriétaire du lieu depuis 2014, la Ville de Caluire et Cuire a souhaité renforcer sa dimension symbolique et élaborer un projet de développement et de modernisation. Un des objectifs est de faire de ce haut lieu mémoriel un outil d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République notamment pour le jeune public.

Les tarifs des visites, fixés par délibération n°2014-103 en date du 20 juin 2014, instaurent la gratuité pour les résidents de Caluire et Cuire, les jeunes de moins de 18 ans, les anciens combattants et un tarif de 2 € pour les autres catégories de visiteurs.

Afin de favoriser l'accès du public tout en allégeant la gestion des visites, il est proposé d'étendre la gratuité à l'ensemble des visiteurs du Mémorial à partir du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'INSTAURER la gratuité totale pour les visites du Mémorial Jean Moulin à partir du 1^{er} janvier 2020.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

20 DEC. 2019

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.